

/ ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

décembre 2014

LE 20 DÉCEMBRE PROCHAIN, L'ACTUEL ACCORD DE BRANCHE VISANT À SUPPRIMER LES INÉGALITÉS DE TRAITEMENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ARRIVERA À SON TERME.

FO Énergie et Mines, pour qui le combat contre les injustices sociales et notamment celles faites aux femmes est une des raisons d'être, vient de **signer un avenant prorogeant cet accord pour une durée de douze mois.**

Par cette signature FO obtient que l'égalité Femme Homme au sein de la branche des IEG **reste une priorité avec des engagements concrets de la part des employeurs.**

Cette signature scelle l'engagement de l'ouverture d'une nouvelle négociation de branche dès les premières semaines de 2015.



Pour FO, l'objectif sera donc de conserver un référentiel engageant l'ensemble des Entreprises de la branche à mettre en œuvre les actions correctrices aux injustices notamment dans les domaines du déroulement de carrière et de la rémunération dont les femmes restent victimes.